

4.1.7 Commune d'AVREMESNIL

Plus Hautes Eaux Connues : Crue prise en compte : **janvier 1995, décembre 1999**

Nombre total de Déclaration d'Etat de Catastrophe naturelle : 3

Date (s) décembre 1999, mai 2000 (2 fois : le 6 et le 7 au 11)

Autres inondations connues (indiquées lors des enquêtes) : juillet 1978, juin 1993

Crue de décembre 1999

Nombre de sinistrés :

- particuliers : 2
- artisans, commerçants :
- collectivités (voiries, bâtiments publics...) : _
- agriculteurs (bâtiment, matériel, cheptel) : _

Surface / part du territoire communal inondée : 14 ha / 2,6 %

La commune d'Avremesnil occupe le plateau et le versant Ouest de la vallée de la Saône. La rivière constitue la limite Est en fond de vallée. Le secteur exposé en fond de vallée est occupé principalement par des prairies et d'anciennes ballastières.

Les inondations de décembre 1999, comme pour l'ensemble des communes de la vallée, sont les plus importantes jamais connues auparavant dans ce secteur. Les sinistres occasionnés par les débordements de la Saône sont toutefois limités en raison de la faible occupation humaine de la vallée. L'état de catastrophe naturelle a été déclaré.

En décembre 1999, comme en janvier 1995, deux maisons ont été touchées.

Déroulement de la crue

La Saône a commencé à sortir de son lit vers le 9h00 le 26 décembre 1999. Les niveaux ont continué de monter pendant toute la journée et le maximum était observé vers 20h00, et une nette décrue était observée dans la nuit vers 2 à 3h00. Le 27 décembre, à la mi-journée, la rivière avait retrouvé son lit.

Les secteurs habités exposés le sont aux débordements de la Saône et non à ceux de la Vienne, coulant de l'autre côté de la vallée et dont les débordements demeurent circonscrits à une petite zone en raison de l'endiguement des ballastières en fond de vallée séparant les deux rivières.

Les ruissellements sur les versants participent de manière marginale aux inondations.

Remarque : vers l'aval, le remblai de l'ancienne voie ferrée traverse la vallée et modifie les écoulements et l'expansion des crues. Les terrains en rive droite et à gauche du remblai sont inondés à revers par l'aval. Les anciennes ballastières cernées de digues ne sont pas inondables et participent également à la modification de la répartition des débordements dans ce secteur en augmentant les hauteurs d'eau dans les zones non remblayées.

Du point de vue des ruissellements, la voie descendant le versant et issue du bourg, constitue le principal axe des écoulements.

Impacts des inondations

Deux habitations ont été sinistrées par les inondations de décembre 1999. Ces deux habitations se situent en rive gauche de la Saône entre la RD n°2 et la rivière.

Dans l'habitation située le plus à l'aval, une lame d'eau de 15 cm environ a envahi le rez-de-chaussée par infiltration au travers des murs et du sol (la hauteur d'eau a été réduite du fait de l'intervention des pompiers). Côté rivière, le mur de l'habitation était baigné par 40 cm d'eau et les bâtiments ont été touchés.

Plus à l'amont, une construction contemporaine, dont le plancher se trouve au-dessus du niveau des eaux a vu son sous-sol inondé par des remontées de nappe.

Notons que l'usine SACED située en aval du pont, en limite de Gueures et bordure de rivière n'a semble-t-il jamais été inondée.

Vers l'aval, le fond de vallée en herbage était recouverte par une lame d'eau de l'ordre de 50 centimètres.